Nations Unies S/PV.4023



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4023e séance

Jeudi 15 juillet 1999, à 11 h 5

New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Khalifa
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Moungara-Moussotsi
	Gambie	M. Jagne
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1999/764)

99-85601 (F)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1999/764)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Croatie, de l'Allemagne et de l'Italie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šimonović (Croatie) prend place à la table du Conseil; M. Kastrup (Allemagne) et M. Francese (Italie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka S/1999/764. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/785, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, le Canada, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui, conformément aux consultations préalables du Conseil, est devenu un texte présidentiel.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1999/291, S/1999/501, S/1999/719 et S/1999/783, lettres datées des 15 mars, 3 mai, 25 juin et 13 juillet 1999, respectivement, de la Croatie; et S/1999/313, S/1999/480, S/1999/546, S/1999/697 et S/1999/760, lettres datées des 23 mars, 27 avril, 10 mai, 18 juin et 7 juillet 1999, respectivement, de la Yougoslavie.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/785) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1252 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.